

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

II) E C R E T N° 69 - 76 /PR-SGG

du 6 Mars 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
- VU le Décret n° 230/PR du 31 juillet 1968 portant formation du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er. - A compter du 7 mars 1969, le Docteur Daouda BADAROU, Ministre des Affaires Etrangères, assurera l'intérim du Chef du Gouvernement, chargé des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense Nationale, pendant l'absence du Président de la République.

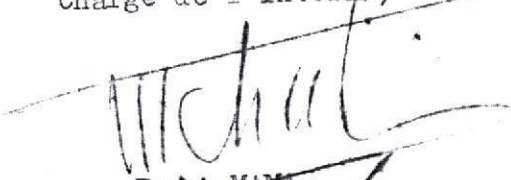
Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel./-

Fait à COTONOU, le 6 Mars 1969

Pour le Président de la République,
Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre de l'Education Nationale
Chargé de l'intérim,

AMPLIATIONS :

PR 4 - SGG 4 - CS 6 - Ministères 9 -
EM-FAD 4 - DN 1 - DGN 4 - DSN 4 -
IAA 1 - Gde Chanc. 1 - DAI 4 - SGPR 1 -
SGM 10 - DEP 2 - DCOT 1 - CES 5 -
Dtion Stat. 2 - JORD 1.-


Chabi MAMA